

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 18 juillet 2012.

Section du dépôt légal



Info-Autorité

VOLUME 9, NUMÉRO 3, MAI-JUIN 2012



SOMMAIRE

- ▶ Remise des prix de la 25e édition de Bourstad
- ▶ Nouveau dans votre Info-Autorité
- ▶ À indiquer dans votre agenda
- ▶ Rencontres des comités des ACVM
- ▶ Consultations publiques en cours
- ▶ Création d'une vidéo sur l'éducation financière
- ▶ 4e Colloque annuel de prévention de la fraude
- ▶ Renforcement de la réglementation relative aux émetteurs du marché de gré à gré



Patrick Déry, surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution à l'Autorité des marchés financiers.

REMISE DES PRIX DE LA 25e ÉDITION DE BOURSTAD

C'est le 16 mai dernier qu'a eu lieu la soirée de remise des prix du concours Bourstad 2012, une simulation boursière sur Internet destinée aux jeunes du secondaire et du collégial, ainsi qu'au grand public. C'est Mario Albert qui a eu l'honneur de présider cette 25e édition. Étant retenu à l'extérieur du pays, M. Albert a délégué Patrick Déry, surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution afin de le représenter pour la remise des prix. Lors de l'événement, M. Déry a notamment souligné le travail des participants, des organisateurs et des partenaires de la plus ancienne simulation boursière au Québec. M. Déry a également tracé un parallèle entre l'approche pédagogique de Bourstad – où l'on peut se glisser dans la peau d'un représentant gérant un portefeuille boursier de 100 000 \$ – et les responsabilités des professionnels de l'industrie et des investisseurs.

[retour au sommaire](#)



POURSUITES ET DÉCISIONS

NOUVEAU DANS VOTRE INFO-AUTORITÉ

Poursuites et décisions

Cette section présente une liste des poursuites intentées par l'Autorité et des décisions rendues au cours des dernières semaines suivant une intervention de l'Autorité.

Poursuites intentées

[Placements illégaux - L'Autorité intente une poursuite contre Daniel L'Heureux](#)

[Pratique illégale - L'Autorité poursuit Kader Hanahem](#)

[Dossier ACGI Inc. et Alain Côté - L'Autorité dépose 185 chefs d'accusation et réclame plus de 2.7 M \\$ d'amendes](#)

[Biotonix - L'Autorité dépose 34 chefs d'accusation](#)

[Placements illégaux et sans prospectus - L'Autorité dépose 40 chefs d'accusation contre Marc Da Costa](#)

[Gestion Soficap inc. - L'Autorité dépose sept chefs d'accusation contre Jean-Marc Gaudreau](#)

[Placements illégaux - L'Autorité dépose 33 chefs d'accusation contre Jerry Spénard et Isabelle Comeau](#)

Décisions rendues

[Déclaration d'initié en retard - Philip Renaud plaide coupable](#)

[Réception illégale d'une commission - Claude Sicotte à nouveau coupable](#)

[retour au sommaire](#)

**RENDEZ
VOUS** AVEC
L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

À INDIQUER DANS VOTRE AGENDA

Le lundi 15 octobre 2012 se tiendra la 7e édition du Rendez-vous avec l'Autorité au Palais des congrès de Montréal. Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter le [site Web de l'Autorité](#) régulièrement.

[retour au sommaire](#)



RENCONTRES DES COMITÉS DES ACVM SUR LA SURVEILLANCE DES BOURSES, DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS ET DES OAR

Les 17 et 18 mai dernier, l'Autorité a été l'hôtesse de la réunion annuelle des comités des ACVM sur la surveillance des Bourses, des infrastructures de marchés et des OAR. Cette réunion est l'occasion pour les membres du personnel des ACVM impliqués dans trois comités de se réunir. Ils ont d'abord échangé sur les sujets et enjeux liés à la surveillance des Bourses et autres marchés ainsi que de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et du Fonds canadien de protection des épargnants. Ensuite, ils ont pu rencontrer les représentants de certains OAR afin de discuter des sujets et enjeux qui les concernent.

C'est ainsi qu'une trentaine de personnes, incluant les représentants de l'OCRCVM et de l'ACFM, ont pu échanger dans une atmosphère conviviale et productive à Montréal. Les participants ont tous été sous le charme de la métropole et étaient très heureux de revenir nous visiter après une période de six années depuis la dernière rencontre à Montréal.



De gauche à droite : Lenworth Haye de la British Columbia Securities Commission, Roy Dias de l'Alberta Securities Commission, Shane Altbaum de l'Alberta Securities Commission et Éline Lanouette de l'Autorité des marchés financiers.

[retour au sommaire](#)

CONSULTATIONS PUBLIQUES EN COURS

Plusieurs consultations sont en cours jusqu'à la mi-juin 2012, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité à la section [Consultations publiques](#) pour en connaître davantage.

[retour au sommaire](#)

CRÉATION D'UNE VIDÉO SUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Concours offert aux jeunes Québécois



Des partenaires de l'Autorité, soit le Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges et la Communauté de la Ligue des femmes jamaïcaines et canadiennes de Montréal, ont lancé, le 1er mai dernier, leur tout premier concours de création d'une vidéo sur l'éducation financière. Ce concours s'adresse aux élèves et étudiants du Québec, âgés de 12 à 35 ans.

Les participants sont invités à aborder, seuls ou en équipe, le thème de la gestion financière, en projet parascolaire. La vidéo créée devra durer entre deux et trois minutes maximum. Le concept doit être clair et doit bien représenter une situation liée à la gestion des finances personnelles. Les participants ont la liberté de choisir le style de la vidéo.

Parmi les prix offerts, notons des tablettes numériques, des caméras vidéo, des appareils photographiques numériques et des coupons-cadeaux. Le concours se termine le 26 octobre 2012. Les noms des gagnants seront annoncés le 14 novembre 2012, durant le mois de la littératie financière.

Pour plus d'information, visitez www.monnaiemoney.com ou les pages [Facebook](#) et [Twitter](#) du concours. Le Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges bénéficie de l'apport financier du [Fonds pour l'éducation et de la saine gouvernance de l'Autorité des marchés financiers](#).

[retour au sommaire](#)



4e COLLOQUE ANNUEL DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Le 23 mars 2012, près de 200 personnes ont assisté au 4e Colloque annuel de prévention de la fraude organisé par la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke, dans le cadre du programme de lutte contre la criminalité financière. Une vingtaine de représentants de l'Autorité des marchés financiers participaient à cette rencontre.

Dès l'ouverture du colloque, le ministre délégué aux Finances, Alain Paquet, a annoncé officiellement la création du Centre d'expertise dans la lutte contre la criminalité financière et exprimé le soutien de son gouvernement par un appui financier de 350 000 \$ sur trois ans pour cette initiative.

À titre de membre fondateur du programme de lutte contre la criminalité financière et du groupe de recherche de prévention de la fraude, l'Autorité ainsi que les divers acteurs de la lutte contre la fraude partagent leurs expériences. Ils mettent à jour leurs connaissances et développent l'intérêt de la relève à s'impliquer dans le domaine de la prévention, de la détection et de la répression de la criminalité financière.

Le ministre Paquet a par ailleurs salué la proactivité de l'Autorité dans la prévention des impacts de la récente crise financière sur les marchés québécois ainsi que la campagne d'information 5bonnesquestions.ca lancée tout récemment.

Tour à tour, juristes, comptables-auditeurs, juricomptables, praticiens et professeurs ont abordé divers aspects de la fraude financière par le biais de présentations plus « conventionnelles », mais également par le biais d'une étude de cas et d'un échange plus dynamique avec les participants.

Les thèmes abordés : la responsabilité criminelle et pénale des entreprises en matière d'activités

économiques illégales, l'audit interne et les indicateurs d'alerte de la fraude, la fraude par affinité, le contrôle des paradis fiscaux, la prévention du travail au noir et de l'évasion fiscale dans le secteur de la construction, la fraude au financement et la fraude corporative électronique. Au cours d'un dîner-conférence, la procureure-chef de l'Autorité, Me Lise Girard, a notamment présenté le cadre d'application de la réglementation québécoise et dressé le bilan 2011 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de l'Autorité quant à l'application de la réglementation.

Dans l'ensemble, on retient de ce 4^e colloque, tel que l'a d'ailleurs souligné un des présentateurs, qu'il est nécessaire d'avoir plus de surveillance, plus d'enquêtes mais pas plus de lois car les fraudeurs multiplient leurs efforts pour trouver des moyens de contourner et violer les lois mises en place.

[retour au sommaire](#)



LES AUTORITÉS EN VALEURS MOBILIÈRES DU CANADA RENFORCENT LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ÉMETTEURS DU MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

Certains membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié le 10 mai dernier un préavis d'adoption du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains* (le « règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré »), qui vise à faire cesser l'atteinte à la réputation des marchés financiers du Canada causée par les participants au marché qui ont un fort rattachement avec des territoires du Canada et qui exercent des activités abusives sur les marchés de gré à gré aux États-Unis.

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré :

- exige que les émetteurs qui ont un rattachement significatif avec un territoire du Canada et dont les titres sont cotés sur les marchés de gré à gré américains fournissent de l'information;
- décourage la création et la vente dans un territoire du Canada de sociétés coquilles cotées sur les marchés de gré à gré américains qui peuvent être utilisées à des fins abusives.

« La réputation des marchés financiers du Canada souffre des activités douteuses que les participants au marché exercent sur les marchés de gré à gré américains », a déclaré Bill Rice, président des ACVM et président-directeur général de l'Alberta Securities Commission. « Nous adoptons le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré pour faire face à cette situation et contribuer à protéger les émetteurs, les courtiers et les autres participants au marché légitimes des territoires participants. »

Parallèlement à l'adoption du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, les ACVM apportent des modifications corrélatives à l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires* et à l'*Avis 12-307 du personnel des ACVM, Demandes de décision établissant que l'émetteur n'est pas émetteur assujetti*.

Les membres de tous les territoires des ACVM prennent part à cette publication, à l'exception de l'Ontario.

Sous réserve de l'approbation des ministres compétents, le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré entrera en vigueur le **31 juillet 2012**.

[retour au sommaire](#)

CONTACTEZ-NOUS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337

Montréal

800, square Victoria
Tour de la Bourse, 22e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courriel : info@lautorite.qc.ca

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web : www.lautorite.qc.ca.
Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des affaires publiques et communications de l'Autorité des marchés financiers.